

## Renforcement de l'accompagnement des CC et de la promotion du secteur en 2017

L'année 2016 s'est clôturée dans l'attente des applications financières liées à l'avenir du secteur des Centres culturels. Une lueur d'espoir apparaît début 2017 : de nouveaux moyens ont été annoncés pour assurer l'entrée des premiers dossiers dans le nouveau décret. Malgré l'intensification de la concertation avec le Cabinet Culture en janvier et février 2017, beaucoup de questions restent en suspens face au scénario de financement proposé par la Ministre Greoli pour le secteur des Centres culturels.

L'ACC poursuit donc son travail politique transversal et sa mobilisation pour une application la plus optimale possible du décret des CC. Elle renforce son travail pour que des explications claires soient apportées aux préoccupations émises par le secteur, et ce dans le respect du dialogue et de la concertation fructueuse établie. Elle développe des formations ou accompagnements décentralisés des CC dans ce cadre.

L'ACC continue d'assurer ses services de base vers ses membres, toujours dans un souci de qualité et de proximité et organise son travail autour de son activité régulière (conseils, informations, gestion journalière, formation, ...).

L'année 2017 débute aussi avec le lancement du Guide "qu'est-ce qu'un centre culturel ?" coproduit avec l'ASTRAC. La promotion du secteur est un des objectifs majeurs de cette année.

Son programme d'activités reste donc orienté vers tout développement et toutes actions qui sont nécessaires au soutien des Centres culturels.

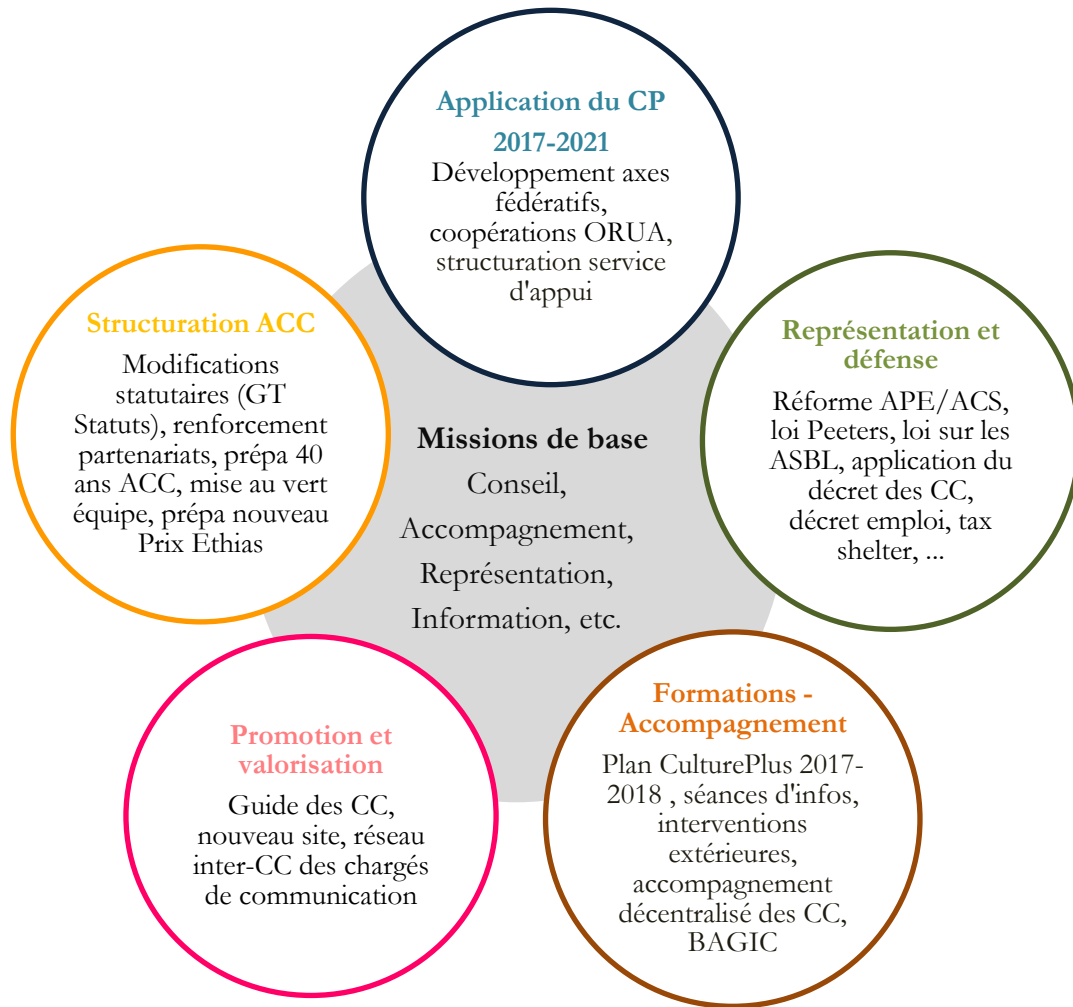
En 2017, l'ACC continue d'occuper une place proactive dans les organes de concertation sociale et dans de nombreux réseaux lui permettant d'assurer la représentation et la défense du secteur.

Cette année s'envisage également par l'aboutissement du processus CAP 2016 qui a été prolongé en 2017 suite au report de l'étude de notre contrat-programme dont la reconnaissance est annoncée pour cette année.

- 🔥 Poursuite des rencontres avec la Ministre de la Culture, ses conseillers et l'Administration sur la mise en œuvre du décret des Centres culturels.
- 🔥 Suivi pro-actif sur :
  - ➔ la réforme des APE et organisation d'une matinée d'information transectorielle.
  - ➔ la réforme relative au travail maniable et faisable (loi Peeters)
  - ➔ la réforme sur la loi sur les ASBL.
- 🔥 Exercice des mandats de représentation sectorielle et patronale.
- 🔥 Accompagnement décentralisé des CC.
- 🔥 Participation active aux rencontres du secteur (Journée professionnelle de l'ASTRAC, présentation du bilan de la 3C, etc.)
- 🔥 Suivi sur le nouveau décret Arts de la Scène et sur l'extension du Tax shelter.
- 🔥 Participation à la mise en place du Service d'appui de la coordination des Centres culturels et au comité de rédaction Lectures.Cultures.
- 🔥 Poursuite des rencontres avec la plateforme socioculturelle et relance pour de nouvelles collaborations.
- 🔥 Développement d'un nouveau plan de formations CulturePlus 2017-2018.
- 🔥 Développement de l'ENCC.
- 🔥 Etude de faisabilité sur la mise en place d'un baromètre propre au secteur.
- 🔥 Intensification du soutien à la promotion via l'impulsion d'un réseau des responsables de communication.
- 🔥 Analyse Déparis interne à l'ACC.
- 🔥 Finalisation des modifications statutaires de l'ACC.
- 🔥 Signature du CP de l'ACC 2017-2021 et mise en œuvre de celui-ci (promotion, coordination, information).



Les axes prioritaires en 2017



Première priorité : garantir la mise en application du décret des Centres culturels

